Image not found or type unknown

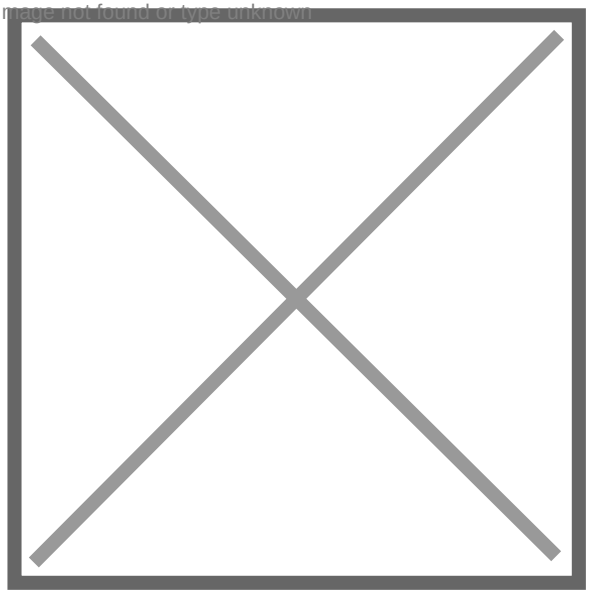

Urgent remboursment arme airsoft avant 26/01

Par **Nicolas83600**, le **22/01/2011** à **20:57**

Bonjour,

Le vendredi 14 janvier, j'ai acheté une arme Airsoft dans une armurerie. Suite à un problème je l'ai ramené le mercredi 19 janvier afin de l'échanger contre une nouvelle arme. Je l'ai échangé contre une arme coutant plus chère, j'ai donc rajouté 41€ et reçu un nouveau ticket datant du 19.
Mais je m'aperçois que cette arme aussi a un problème. J'ai contacté la boutique pour informer du problème, et j'ai demandé de me faire rembourser car j'en avait marre et on me l'a refusé.

Ma question est : a t-on le droit de se faire rembourser lorsque l'on achète un produit? Si oui quel est le délai? Mon 2e ticket date du 19 janvier ce qui veut dire que ça ne fait pas encore 7 jours. Est ce qu'il sont dans l'obligation de me rembourser sachant qu'il n'y avait aucune condition, ou de règlement d'achat. J'ai juste la boite avec l'arme, et le ticket avec le montant.

C'est très urgent, je vous prie de me répondre dans les plus brefs délai car la date limite approche.
En vous remerciant d'avance.

PS: Je n'ai pas envie de perdre mon temps en justice, je voudrais juste les intimider à l'aide de preuves juridique si possible afin de me faire rembourser.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés